



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2024-113

PUBLIÉ LE 13 MARS 2024

Sommaire

Cour d'appel Montpellier /

12-2024-03-01-00006 - DEL.SIGN.CC.ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
OM CHORUS CA (2 pages)

Page 3

Cour d'appel Montpellier

12-2024-03-01-00006

DEL.SIGN.CC.ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE OM CHORUS CA



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Annule et remplace la décision du 09 septembre 2023

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour, en matière d'ordonnancement secondaire pour

- L'établissement des ordres de mission dans l'outil Chorus DT,
 - L'établissement des ordres de mission hors outil,
 - La validation des états de frais de déplacement et de changement de résidence des magistrats du ressort
-
- **Monsieur Jonathan ROBERTSON**, conseiller, secrétaire général du Premier Président;
 - **Monsieur Jean-Marc SORIANO**, conseiller, secrétaire général du Procureur Général ;
 - **Madame Elodie MARQUET**, directrice de services de greffe judiciaire à la Cour d'Appel
 - **Monsieur Lionel LAGANIER**, attaché, chef de cabinet du Premier Président;
 - **Monsieur Sébastien FERRER**, attaché, chef de cabinet du Procureur Général ;

- **Monsieur Jérôme ALLEGRE**, greffier à la Cour d'Appel de Montpellier;
- **Madame Aïcha HAMADI**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier,
- **Madame Marielle ROS**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier ;
- **Madame Laurence ARTAUD**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier
- **Madame Sonia FLORES**, secrétaire administrative à la Cour d'Appel de Montpellier

Article 2

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2024

Le Procureur Général



Jean-Marie BENEY

Le Premier Président



Tristan GERVAIS de LAFOND